

**Intervention de la délégation tunisienne
27^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Introduction du projet de résolution L.24
Champ d'action pour la société civile
Genève, 26 septembre 2014**

Monsieur le Président,

Des villes les plus riches aux contrées les plus pauvres, des millions de volontaires de la société civile prodiguent tous les jours secours et assistance aux hommes, femmes et enfants dans tous nos pays sans exception. Ils n'ont d'autres motivations que la volonté d'aider leurs prochains, sacrifiant leur temps, leur famille, et parfois leur carrière professionnelle, pour cette noble cause. Qu'ils distribuent de la soupe aux marginalisés des grandes villes, prodiguent des soins aux oubliés des zones rurales reculées, ou qu'ils fournissent les premiers secours aux victimes des catastrophes naturelles, ils ne font qu'aider les Etats à subvenir aux besoins de leurs citoyens.

C'est à ceux-là que s'adresse notre résolution. Elle ne vise pas à leur accorder un quelconque avantage, mais plutôt à leur exprimer notre gratitude pour leurs efforts inlassables et leurs contributions vitales au bien être de nos concitoyens, et à encourager les Etats à se laisser faire aider.

La Tunisie est fière de la contribution que sa société civile apporte aux processus de transition démocratique et de développement. C'est la société civile qui nous a fait sortir de la crise née des assassinats politiques de 2013, c'est elle qui nous a aidé à faire face aux flux de réfugiés en 2011 et en 2014, c'est elle qui veille sur la bonne gouvernance et l'état de droit, et c'est elle qui vient quotidiennement au secours des plus démunis. C'est à la fois notre partenaire et notre assurance contre les maladies et les accidents de parcours.

Je vous remercie.

